

## Pourquoi le gouvernement reporte la loi sur l'énergie

Par Jean-Claude Bourbon

11 mars 2019



Plusieurs points sont encore en discussion, comme la date d'arrêt du charbon et la place du gaz.

Le gouvernement a finalement reporté la présentation en conseil des ministres du projet de loi sur l'énergie, prévu normalement lundi 11 mars. Il s'agit « d'améliorer encore le texte pour le rendre plus ambitieux sur le climat », a assuré François de Rugy, le ministre de la transition écologique, interrogé sur RMC/BFM TV, lundi 11 mars, en évoquant un report « d'une semaine ou deux ».

Le projet de loi énergie, également appelé « petite loi énergie » vise à réactualiser la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la rendre compatible avec la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Elle revient par exemple, sur la baisse à 50 % de la part du nucléaire qui devrait intervenir en 2035 et non plus dès 2025, comme c'était prévu initialement. Le sujet est très sensible, mais il est désormais acté.

Le gouvernement devrait également revenir sur l'objectif de baisse de la consommation d'énergie. Il tablait sur une diminution de 17 % en 2030 par rapport à 2012, et non plus 20 %, comme le stipulait la loi de 2015. Finalement, le statu quo semble l'avoir emporté. Trois points en revanche sont encore en discussion.

### **La sortie du charbon**

La question du charbon est devenue aujourd'hui le point le plus épineux. Dans son programme présidentiel, Emmanuel Macron avait évoqué l'arrêt total des dernières unités d'ici à 2022. Cette fermeture des quatre unités encore existantes – une à Gardanne (Bouches-du-Rhône), une au Havre

(Seine-Maritime) et deux à Cordemais (Loire-Atlantique) – a été repris dans la PPE, mais le nouveau texte de loi pourrait être moins affirmatif.

Il y a quelques mois, RTE, le gestionnaire du réseau de distribution, avait alerté sur les risques de tout arrêter en même temps et demander une fermeture progressive des centrales charbon, en mettant en avant les risques sur la sécurité d’approvisionnement, en particulier pour la Bretagne. Aujourd’hui, l’hypothèse que la centrale de Cordemais fonctionne encore au-delà de 2022 est sur la table. Le gouvernement attend un rapport de RTE pour se prononcer définitivement.

### **Les perspectives du biométhane**

Depuis la présentation de la PPE cet automne qui a revu à la baisse les ambitions du biométhane, les gaziers et les agriculteurs ne décolèrent pas et l’on fait savoir à leurs ministres respectifs. Le texte prévoit de porter la part du gaz vert à seulement 7 % en 2030, au lieu de 10 % prévu dans la loi de 2015, en conditionnant cet objectif à des baisses drastiques de coût.

« Intenable », affirme-t-on à l’Association française du gaz (AFG) où l’on réclame le retour au 10 % accompagné de baisses de coûts à partir de 2030. Les discussions se poursuivent avec les pouvoirs publics. « Nous sommes passés d’une situation perdue à une situation où l’on court après la balle », affirme un des protagonistes.

### **La neutralité carbone**

Le gouvernement avait décidé de remplacer par la « neutralité carbone », d’ici à 2050, l’ancien objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990. Un changement critiqué par des ONG car jugé beaucoup plus flou. « En réalité, c’est beaucoup plus ambitieux. Nous allons donc l’écrire de façon plus précise que ça ne l’était », affirme maintenant le ministre.

La neutralité carbone consiste à capter autant de CO<sub>2</sub> que l’on en émet. Mais personne ne sait comment en parvenir. « Il faut construire des puits de carbone en plantant des arbres et en développant l’agriculture, mais cela ne suffit pas », reconnaît-on aux Amis de la Terre. Les techniques de stockage de CO<sub>2</sub> sont encore à affiner et il faut surtout baisser leurs coûts. « La neutralité carbone est un beau concept qui parle aux gens, mais qui est assez irréaliste », souligne l’économiste Jacques Percebois. Les ONG jugent qu’un engagement à réduire les émissions serait plus pertinent.